

GRÂCE À ZEENS
VOUS AVEZ TROUVÉ
SON MAGAZINE !

Z L'APPLICATION POUR

- Explorer
- Partager
- Être alerte
- Géolocaliser
- Rechercher

TELECHARGEZ LA DES MARCHANDS
SUR VOTRE SMARTPHONE

Oise Hebdo

mercredi 12 octobre 2016 • N° 1180

édition Beauvaisis Vexin - 1,10€

5, boulevard Saint-Jean - 60000 BEAUVAIS - Tél. : 03.60.17.68.22 - Fax. : 03.44.05.61.37

PEUGEOT GISORS

**PORTES
OUVERTES**
du Jeudi 13 au
Dimanche 16
Octobre 2016

MIDI AUTO GISORS
Route de Beauvais
TRIE CHATEAU
03 44 49 75 11 **PEUGEOT**

Les nouveaux maîtres de l'Oise



Caroline Cayeux Jacques Cotel Jean-Louis Dor Nadège Lefebvre Gérard Lemaître Alain Letellier Jean-François Mancel Philippe Marini Stanislas Barthélemy René Mahet Patrice Carvalho



Patrick Deguise Alain Brailly Benoît Haquin Jean-Claude Villemain Olivier Ferreira Lionel Ollivier Frans Desmedt Christian Massaux Pascal Loiseleur Eric Woerth

**Ce sont les 21 présidents des 21 intercommunalités
dont les pouvoirs augmentent au 1er janvier 2017**

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Au 1er janvier 2017 l'Oise comptera 21 intercommunalités nouvelles au lieu des 27 actuelles
L'Oise des communautés de communes change pour plus «d'économie, de clarté et de simplicité»

La réforme est en marche. Au 1er janvier 2017, l'Oise des intercommunalités change de visage.

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 est le troisième volet de la réforme territoriale voulue par le gouvernement après la loi de modernisation de l'action publique territoriale de janvier 2014 et la loi relative à la délimitation des nouvelles régions de janvier 2015.

Elle a pour but :

- la clarification des compétences entre les différentes collectivités territoriales

- l'accroissement des compétences des intercommunalités

- la mutualisation des moyens en augmentant le seuil minimal de création de

ces intercommunalités à 15000 habitants.

Concrètement, cette loi vise à réduire le nombre d'intercommunalités tout en prenant mieux en compte les bassins de vie et d'emploi de chaque territoire. Ces intercommunalités nouvelles doivent, d'autre part, permettre l'accroissement de la solidité financière sur leur territoire.

Actuellement, l'Oise compte 24 communautés de communes et 3 communautés d'agglomérations (celle du Beauvaisis, l'Agglomération de la région de Compiègne et la Communauté d'agglomération creilloise).

GESTION «SOUS-OPTIMALE»

Au 1er janvier 2017, l'Oise comptera, en tout et pour tout 21 nouvelles intercom-

munalités (voir la nouvelle carte des intercommunalités ci-dessous).

L'emiettement actuel jugeait la préfecture de l'Oise en mars dernier, avait pour conséquences des coûts supplémentaires, des capacités d'investissement réduites et une gestion des problématiques générales (eau, assainissement...) «sous-optimale».

En concertation avec 47 membres élus, représentant les communes, agglomérations, le département et la région, le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale se peaufinait encore. Cette semaine, le préfet de l'Oise devrait d'ailleurs présenter le résultat final de ces concertations.

Principal changement, déjà

annoncé en mars dernier, la fusion des six communautés de communes jusqu'alors sous le seuil des 15000 habitants avec leur grande voisine, souvent les plus cohérentes au niveau bassin de vie et service.

- La communauté des communes rurales du Beauvaisis et la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

- La communauté de communes Pierre-Sud-Oise et la communauté d'agglomération creilloise.

- La communauté d'agglomération de la région de Compiègne et la communauté de communes de la Basse-Automne.

- La communauté de communes La Ruraloise et la communauté de communes du Pays de Thelle.

- La communauté de communes des vallées de la Brèche et de la Noye avec la communauté de communes de Crèvecœur-le-Grand.

- La communauté de communes Cœur Sud Oise et la communauté de communes des Trois Forêts.

QUELLES COMPÉTENCES ?

Autre changement important dans ce nouveau dispositif, l'élargissement des compétences (notamment le développement économique) et la disparition de syndicats traitant de ces domaines spécifiques.

Jusqu'alors, certaines des intercommunalités de l'Oise «sous-traitaient» ces domaines à des syndicats qu'ils composaient... avec les mêmes acteurs. Un imbroglio bientôt

simplifié et qui concerne les domaines suivants : eau, assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets et promotion du tourisme.

Ce nouveau schéma vise à simplifier, clarifier les compétences, parvenir à une meilleure lisibilité des usagers et à réaliser des économies d'échelle. Ainsi 17 syndicats fusionnent au sein de 7 nouveaux syndicats, notamment :

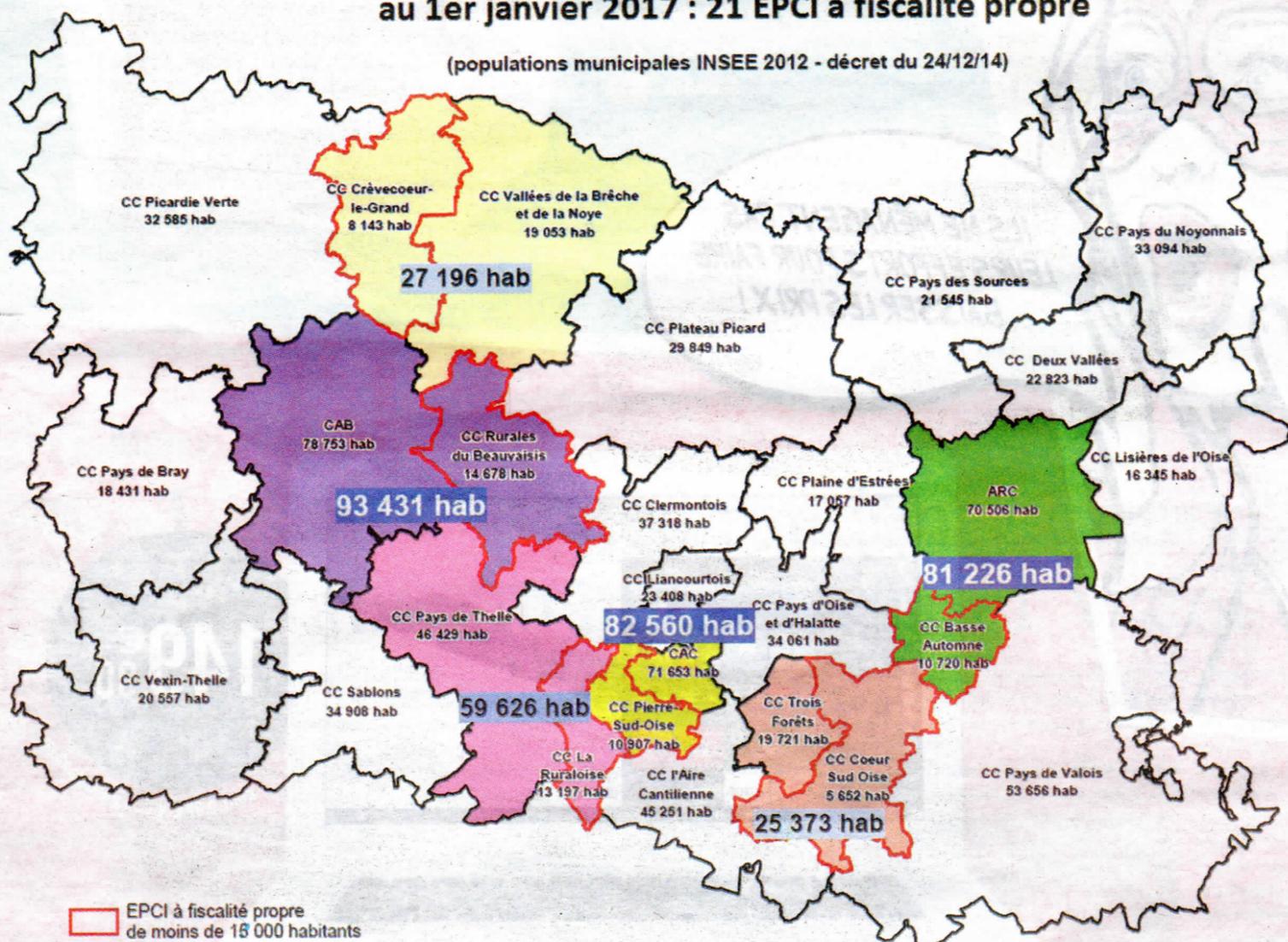
- La fusion de deux des trois syndicats de distribution d'électricité du département (Force Energies et Sezeo).

- La fusion de deux syndicats de traitement des déchets (SYMOVE et SMVO).

Antoine GUITTENY

au 1er janvier 2017 : 21 EPCI à fiscalité propre

(populations municipales INSEE 2012 - décret du 24/12/14)



OPINION

Nécessaire légitimité démocratique

Le regroupement des communes pour mieux gérer les affaires publiques est une évidence dans cette France qui compte 36 000 communes. Meilleure gestion, économies d'échelle, il faut y croire même si, jusqu'à maintenant, toutes les démarches d'intercommunalité ont entraîné une inflation de dépenses plutôt que le contraire.

Mais la clef de la réussite des nouveaux établissements publics de coopération intercommunale repose sur l'assentiment du peuple. Aujourd'hui, les représentants des communes aux communautés de communes sont choisis grâce à un «fléchage» pré-inscrit sur les bulletins de vote lors des élections municipales. C'est mieux qu'avant.

Mais cela reste un simulacre de démocratie. Les élus et le président des communautés de communes doivent être élus au suffrage direct par les citoyens. Sinon, les décisions prises seront incompréhensibles et mal acceptées et quand le citoyen perd le contrôle de ceux qui le dirigent, il est tenté par les extrêmes.

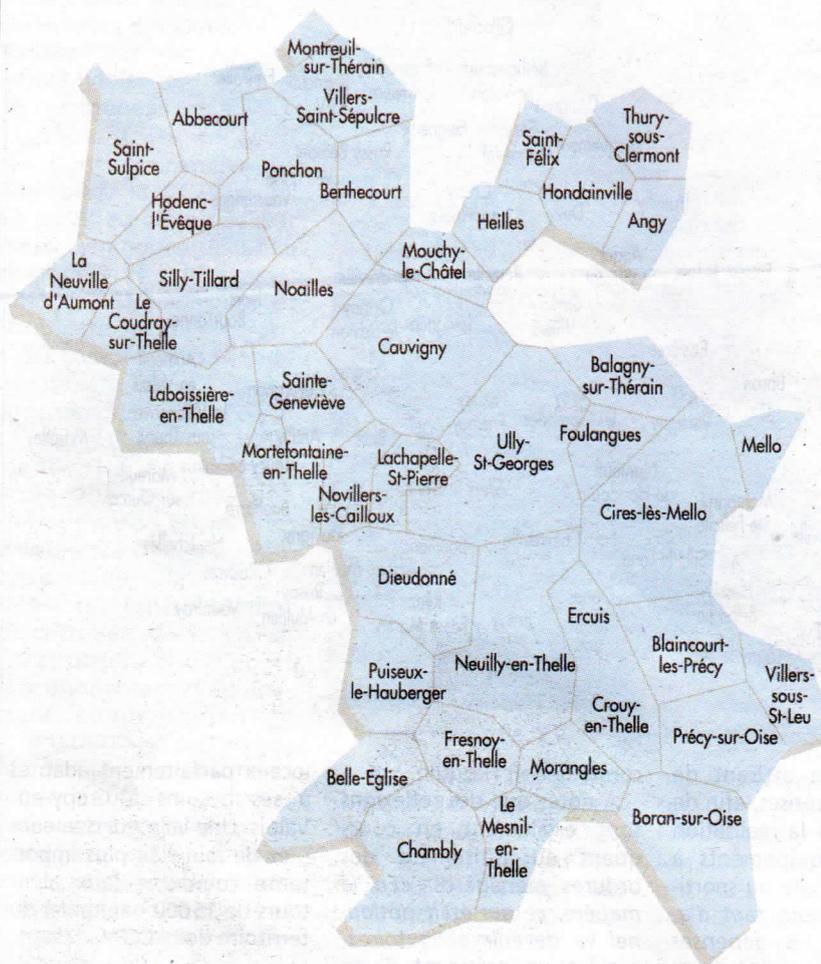
Alors certes, la fonction publique territoriale, spécialement ses principaux cadres, se méfie un peu (beaucoup) du processus démocratique. Certes, le suffrage universel direct pour les élus de communautés de communes pose le problème de la place des anciennes mairies et du rôle des maires. Mais sans vraie démocratie, sans

choix du peuple, les réformes de la loi NOTRe risquent fort de provoquer des réactions de rejet de la part de la population avec, notamment, les conséquences électorales extrémistes et désastreuses qui pourraient en découler.

Vincent GERARD

RURALOISE / PAYS-DE-THELLE

Jean-Jacques Dumortier : «Il me semble logique que Jean-François Mancel poursuive son mandat»



En imposant une taille minimale de 15 000 habitants aux intercommunalités, la loi NOTRe (Nouvelle organisation des territoires de la République) a précipité La Ruraloise (6 communes, 13 000 habitants) dans les bras du Pays-de-Thelle (36 communes, 47 000 habitants).

Malgré la précipitation, le projet de fusion a été adopté sans difficulté : chaque conseil communautaire l'a même validé à deux reprises. Les élus voient d'un bon oeil la création de cette nouvelle entité qui formera un pont entre le bassin creillois et beauvais.

"Nous apportons un accès à la rivière Oise et la proximité de Chantilly. Nous pouvons apporter le tourisme comme axe de développement", plaide Jean-Jacques Dumortier, le président de La Ruraloise.

En attendant, les défis à relever sont de taille avec notamment une harmonisation de la fiscalité à prévoir et le développement de compétences communes...

"Pour l'instant, nous apprenons à nous connaître, poursuit Jean-Jacques Dumortier. En 2017, le fonctionnement restera identique : les budgets et compétences seront



Jean-Jacques Dumortier, président de La Ruraloise est aussi maire de Boran-sur-Oise.

additionnées. Cela nous laisse l'année à venir pour lisser et harmoniser nos pratiques."

67 élus siègeront au sein de la nouvelle intercommunalité - que certains appellent Rurathelle. *"Mais il faut laisser aux élus le soin de la baptiser, indique Jean-Jacques Dumortier. Pour ma part, je ne suis pas opposé à ce qu'elle continue*

de s'appeler Pays-de-Thelle."

Le président de La Ruraloise se dit d'ailleurs prêt à renoncer à une éventuelle présidence en faveur de son homologue du Pays-de-Thelle, Jean-François Mancel. Ici, les élus semblent avoir choisi la diplomatie et le consensus plutôt que le rapport de force.

Antoine MARIAUX